

CLE du 16 février 2024 – MAROILLES 09H30 : Compte rendu

Etaient présents,

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Paul RAOULT	Président SIDEN-SIAN et Président de la CLE
M. Alain DELTOUR	Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) et Vice-Président de la CLE
M. Michel DUVEAUX	Maire d'Obrechies - Vice-Président de la CLE
M. Michel HENNEQUART	Maire de Mazinghien et Vice-Président de la CLE
M. Sébastien BOUCHEZ	Membre du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
Mme Josiane SULEK	Maire de Rousies
M. Matthieu FLAMME	Chef de service Ressources Environnementales - CAMVS
M. Alain MATHURIN-DOLLO	Responsable technique - SMAECEA

Représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Gérard PINELLE	Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord – Vice-Président de la CLE
Mme Eliane BERIOU	Président UFC Que Choisir
M. Bertrand BODDAERT	Conseiller Agricole – Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
M. Damien CARLIER	Président de l'Association de développement agricole et rural de la Thiérache-Hainaut (ADARTH)
M. Dominique HENAUT	Président du Syndicat départemental de la propriété rurale du Nord
M. Franck NOIREAUX	Président de l'Association pour la préservation et la valorisation du grand marais de Maroilles
M. Emmanuel PETIT	Directeur de la Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques du Nord (FDP59)
M. Benjamin PLICHON	Elu - Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord
M. Charles SARAIVA	Chargé de mission - UNICEM
M. Jean Bernard SZCZEPANSKI	Membre de l'Association Nord Nature Environnement
Mme Zoé LEFEBVRE	Chargée de développement - ADARTH

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
M. Damien ALCUTA	Chef d'Unité à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord – Avesnes-sur-Helpe
M. Maxence BERDAL	Chargé de mission Gouvernance de l'Eau – Direction Départementale des Territoires de l'Aisne
Mme Sandrine BERQUET	Chargée d'intervention - Agence de l'eau Artois Picardie
Mme Alicia DUMONT	Chargée de l'Aménagement du Territoire, de l'Agriculture et de la Culture à la Sous-Préfecture d'Avesnes
M. Philippe SCULIER	Responsable Antenne Berlaimont - Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais (VNF)

Autres structures ou représentants non désignés dans la CLE :

Nom	Fonction et organisme
M. Anthony BLAVET	Président de l'Association des Sauvaginiers de la Sambre et deux Helpes

M. Bernard COLLIN	Président du Syndicat des propriétaires forestiers du Nord
Mme Donatienne DE CARTIER D'YVES	Coordinatrice – Administratrice déléguée du Contrat de Rivière Sambre
Mme Florine DUCELLIER	Animatrice pour la lutte contre l'érosion et le ruissellement - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
M. Luc GIRARDOT	Coordinateur du SAGE SAMBRE – Parc naturel régional de l'Avesnois
M. Gaël KOUALI	Animateur PAPI Sambre – Parc Naturel Régional de l'Avesnois
M. Oliver PESTIAUX	Artiste – Fondateur KATHARSIS – SAMBRE 2030

Etaient excusés :

Nom	Fonction
Le Conseil Régional des Hauts de France	
Mme Aurélie WELONEK	Conseillère déléguée à la GEMAPI de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et Vice-Présidente de la CLE
Mme Marie Françoise BERTRAND	Conseillère départementale de l'Aisne
Mme Sandra BROGNET	Maire de Sars-Poteries
M. Yvon BRUNELLE	Directeur - SMPNRA
M. Maurice COQUART	Maire de Ribeauville
M. Dominique DELCROIX	Maire adjoint de Maubeuge
M. Guillaume DHUIEGE	Chef de Pôle PATNAT & EAU - SMPNRA
M. Benoit GALLET	Responsable Sambre-Avesnois - Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France
M. Jean Philippe KARPINSKI	Chef de Service Mer du Nord – Agence de l'Eau Artois Picardie
M. Julien LUTTUN	Technicien - Fédération départementale des Chasseurs du Nord
M. Frédéric MEURA	Maire de Papleux
M. Jean Luc PERAT	Maire d' Anor
M. Gauthier TURCO	Adjoint au responsable de la délégation du bassin Artois Picardie – DREAL Hauts de France
M. Benjamin WALLERAND	Maire adjoint d' Anor

M. Raoult, Président de la CLE du SAGE Sambre, remercie les participants et introduit la réunion en évoquant quelques points d'actualité, notamment la crise agricole liées entre autres aux contraintes environnementales, le financement du Plan Eau et la réforme des redevances des agences à priori contrariée ainsi que les inondations du Pas de Calais ayant mis à l'épreuve certains aménagements issus du PAPI de l'Audomarois.

Monsieur le Président rappelle ainsi l'ordre du jour :

- 1/ Présentation du bilan 2023 de la CLE et du bilan 2023 d'animation ;
- 2/ Présentation des travaux de la CLE à venir en 2024 :
 - Feuille de route état d'avancement et perspectives en 2024
 - Etude HMUC (Hydrologie-Milieus-Usages-Climat)
 - Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau
 - Refonte des indicateurs techniques du SAGE
- 3/ Présentation du projet SAMBRE 2030 (point ajouté)

1/ Présentation du bilan 2023 de la CLE et du bilan 2023 d'animation.

La parole est donnée à **Luc GIRARDOT** pour la présentation du bilan d'activités 2023.

Cf présentation PPT (diapo 1 à 20) et rapport transmis aux membres présents

Monsieur **BOUCHEZ** constate que l'état des lieux 2019 est constitué de données de 2017, quand un nouvel état des lieux est-il programmé ? **Luc Girardot** indique qu'il s'agit du dernier état des lieux approuvé pour l'élaboration du SDAGE 2022-2027, un prochain état des lieux sera réalisé pour un prochain cycle selon une périodicité définie par le programme de surveillance, potentiellement à l'horizon 2025-2026.

Monsieur **HENAUT** demande comment est contrôlé le respect de la réglementation sur le terrain en ce qui concerne les retournements de prairies.

Monsieur **ALCUTA** indique qu'il n'y a pas de contrôle si aucun signalement n'est fait en cas de retournement de prairie non déclaré par exemple. Il peut toutefois être fait un signalement au service départemental de contrôle qui après visite sur place peut quand nécessaire procéder d'abord à un rappel à la loi.

Monsieur **BODDAERT** s'étonne qu'un recensement des prairies ne soit pas réalisé par un simple croisement des données de déclarations PAC, DDT et DRAAF afin de déceler les surfaces ayant été retournées hors cadre réglementaire. Le problème semble toutefois concerner des exploitants non bénéficiaires des aides PAC notamment dans le secteur de Trélon avec les exploitants venus des Pays Bas.

Monsieur **COLLIN** confirme que l'on fait face dans ce dernier cas à un prix à l'hectare des terres très inférieur en France à celui pratiqué au Pays Bas, ce qui peut permettre à des exploitants étrangers de se passer des aides de la PAC.

Monsieur **BODDAERT** évoque alors la problématique des importations de produits à bas coût hors norme française qui crée une concurrence déloyale.

Mme **BERIOU** craint que ce problème soit finalement insoluble face à la pression de la grande distribution, comment rester compétitif avec une production vertueuse environnementalement ?

M. **CARLIER** rappelle que le territoire présente un taux de pauvreté important, donc une partie de population pour laquelle ses moyens demeurent insuffisants pour avoir accès à des produits haut de gamme. Il est nécessaire d'en tenir compte, même si 20 % des français serait à priori d'accord pour acheter plus chers les produits français.

Au sujet des avis rendus par la CLE, M. **PETIT** indique qu'il convient de s'assurer que les services de l'Etat prennent bien en compte les prescriptions indiquées et particulièrement lorsqu'il s'agit de retournement de prairies. Il souhaiterait également que les avis produits soient transmis dès leur envoi à l'administration, aux membres de la CLE afin d'assurer une bonne transparence.

Monsieur le Président confirme la possibilité de transmission des avis à l'ensemble de la CLE au plus proche de leur envoi.

Monsieur **CARLIER** indique qu'au sujet des retournements de prairies, il convient de tenir compte des besoins de mobilité des exploitations et notamment le fait de souvent rapprocher les prairies de l'exploitation pour des raisons sanitaires. Pour ce qui concerne les problèmes de conversion de prairies en pommes de terre, comme à Ohain, M. **CARLIER** indique que le Maire peut faire appliquer son pouvoir de Police.

Monsieur **DELTOUR** répond que le rôle du Maire ne peut être celui d'un « sheriff » et que d'autres moyens existent pour limiter les conversions de prairies comme l'élaboration des documents d'urbanisme et la protection concertée du bocage. La concertation doit toujours être privilégiée.

Monsieur **DUVEAUX** valide les propos de Monsieur **DELTOUR** et précise que les Maires n'ont pas suffisamment de moyens pour faire appliquer leur pouvoir de Police.

A l'occasion de la présentation du bilan d'activité, la parole est donnée à **Gael KOUALI** pour une synthèse des avancées du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) de la Sambre en 2024.

Cf présentation PPT (diapo 14)

Monsieur **HENAUT** demande si dans le cadre du PAPI, les études préalables réalisées par l'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (AMVS) ont été prises en compte dans ce travail.

Monsieur **FLAMME** indique qu'il s'agit des études préalables à l'élaboration des plans de gestion des milieux aquatiques qui visent principalement la gestion hydromorphologique des cours d'eau ou tronçons de cours d'eau gérés par l'AMVS. Ces plans de gestion visent surtout un objectif d'entretien.

Luc GIRARDOT précise que les plans de gestion des milieux aquatiques participent à la bonne gestion des écoulements mais ont un impact limité dans le cas des crues visées par le PAPI dont le but est de prévenir des crues de très grandes ampleurs (30 ans, 100 ans, voire plus exceptionnelle encore).

Monsieur le Président souhaite rappeler que le fondement du PAPI est basé sur la solidarité de bassin de l'amont vers l'aval. Les réflexions visent à rechercher des solutions pour gérer les crues à l'amont afin de limiter leur impact à l'aval. Les enjeux sont importants pour le territoire et particulièrement d'un point de vue économique avec des conséquences possibles sur l'emploi si demain des entreprises sont amenées à délocaliser face à des crues dommageables trop répétitives. Des questions se posent effectivement sur les aménagements à mettre en œuvre, sur leur nature (digues), leur financement et leur entretien. Il convient de poursuivre les réflexions dans ces domaines.

Monsieur **DELTOUR** constate que pour lui les aménagements proposés pour les grands cours d'eau paraissent actuellement surdimensionnés par rapport au risque réel avec des conséquences financières trop importante pour le territoire.

Monsieur **PETIT** indique que le travail sur l'urbanisme avec la limitation de l'imperméabilisation des sols et l'absence de construction en lit majeur constituent des axes de travail à privilégier pour lutter efficacement contre les inondations.

Avis de la CLE :

Le rapport d'activité et d'animation 2023 est approuvé

2/ Présentation des travaux de la CLE à venir en 2024.

La parole est donnée à **Luc GIRARDOT** pour la présentation de cette seconde partie

Cf présentation PPT (diapo 21 à 33) et rapport transmis aux membres présents

Concernant l'étude des volumes prélevables, M. **BOUCHEZ** demande si la réutilisation des eaux usées est envisagée comme une solution d'économie d'eau.

Luc GIRARDOT répond qu'effectivement la réutilisation des eaux usées traitées peut être une source d'économie d'eau sur un territoire en tension. Il s'agit toutefois d'une possibilité parmi un panel d'actions qui seraient à mettre en œuvre dans le cadre d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) à adapter selon les enjeux.

Monsieur le Président alerte toutefois sur les difficultés de la réutilisation des eaux usées traitées, d'une part d'un point de vue financier, ces eaux devant être traitées spécifiquement et d'autre part d'un point de vue environnemental, les débits de rejet des stations d'épuration pouvant dans certains cas participer au maintien du débit d'étiage des cours d'eau.

Pour la définition de l'Espace de Bon Fonctionnement des Cours d'Eau, **Monsieur PETIT** souhaite que la fédération départementale de pêche soit associée au travail collaboratif qui sera mené.

Luc GIRARDOT prend bonne note de cette demande, **Monsieur le Président valide cette possibilité d'association.**

Pour la refonte des indicateurs du SAGE, **Monsieur le Président** alerte que les données relatives aux taux de raccordements ou au taux de conformité en assainissement collectif et non collectif seront difficiles à obtenir, les exploitants ne pouvant connaître précisément ces éléments.

3/ Présentation du projet SAMBRE 2030 (point ajouté)

La parole est laissée à **Monsieur Olivier PESTIAUX**, invité spécial de la CLE pour présenter le projet **SAMBRE 2030**.

Cf présentation PPT SAMBRE 2030

Le projet « Sambre 2030 » fait référence à la fenêtre d'opportunité internationalement reconnue pour tenter de préserver la planète du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité d'ici à 2030 et d'autre part en référence au bicentenaire de la canalisation de la Sambre et de l'indépendance de la Belgique en 1830.

Il s'agit d'un projet inspiré par un ensemble d'initiatives (Parlement de Loire, Bronx River, actions autour du fleuve Whanganui, ...) et motivé par l'amélioration de la qualité de l'écosystème des vivants autour de la Sambre.

Le but ultime est d'obtenir d'ici à 2030 le droit pour la personnalité juridique « Sambre » d'agir en justice en vue de la défense de la qualité de vie de la communauté des habitants – humains et autres que humains - du bassin versant de la rivière Sambre.

D'initiative à la base citoyenne, ce projet est aujourd'hui porté par un collectif d'intervenants agissant de près ou de loin pour, autour ou avec la Sambre (associations, maîtres architectes de grandes villes, médias nationaux, chercheurs, universitaires, juristes, acteurs socio-culturels). Tous cherchent à traduire de manière concrète une certaine vision de la rivière et de son bassin versant par la création d'alliances favorisant l'émergence et la coordination d'actions réelles en faveur de la rivière SAMBRE.

Le comité de suivi SAMBRE 2030 comprend trois pôles :

- Culturel
- Environnemental
- Socio-économique.

Chacun de ces pôles est constitué d'un groupe de travail avec un axe transversal juridique qui participe à chacun d'eux.

Pour le pôle Environnement, **Olivier PESTIAUX** souhaiterait que l'animation et le portage soit effectué par un partenariat entre le Contrat de Rivière Sambre et le SAGE de la Sambre pour assurer une vision environnementale transfrontalière du bassin versant. Un travail de recherche d'axes communs de travail pourrait être alors commencé.

Monsieur **PETIT** propose l'idée de l'anguille, comme axe commun de travail. Cette espèce migratrice n'est actuellement plus présente naturellement sur la Sambre en raison des nombreuses ruptures de continuité écologique. Un travail transfrontalier autour du retour naturel de cette espèce pourrait être intéressant.

Monsieur **DELTOUR** rappelle différents projets transfrontaliers ayant déjà eu lieu par le passé notamment avec l'IGRETEC de Charleroi. La concrétisation sur le long terme des actions est parfois difficile malgré le grand intérêt pour le sujet.

Monsieur **DUVEAUX** souhaite montrer son intérêt pour ce projet présenté par Monsieur PESTIAUX et assure que l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour laquelle il assure une Vice-Présidence pourra également s'y associer.

Monsieur le Président rappelle les expériences transfrontalières voisines de l'Escaut et notamment ses participations aux commissions internationales. Le travail international entre France et Belgique se heurte souvent aux différences institutionnelles et décisionnelles, par exemple le nombre de communes qui restent élevé en France. Néanmoins l'Agence de l'Eau demande au SAGE régulièrement d'accentuer la collaboration transfrontalière, ceci étant une disposition du SDAGE, le projet SAMBRE 2030 est donc une opportunité.

Madame DE CARTIER D'YVES souligne effectivement les différences structurelles entre le Contrat de Rivière Sambre et le SAGE de la Sambre, notamment le nombre de communes, la taille des agglomérations et la population, néanmoins des axes communs de travail sont évidents sur certains points présentés lors de cette réunion de la CLE comme la prévention des inondations, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes avec l'hydrocotyle fausse renoncule.

M. Raoult remercie les participants et les intervenants à cette réunion de CLE, fait état des prochains rendez-vous clôt ainsi la séance à 12 H 30.

- *Le 20/02 à Maroilles, commission ressource en eau pour présentation de l'étude ANTEA des volumes prélevables*
- *Les événements TOUS EN SAMBRE, organisés par l'espace environnement dans le cadre du projet SAMBRE 2030 (le 28/03 à Thuin, le 25/04 à Charleroi, le 29/05 à Namur et le 06/07 à Sambreville).*

<https://www.espace-environnement.be/tous-en-sambre-journees-de-rencontre-autour-du-projet-sambre-2030/>

Inscriptions :

<https://36wq5.r.sp1->

[brevonet/mk/mr/sh/1t6AVsd2XFniG8YAQXQbHnyEi7qxtZ/vlrplc8myNRq](https://36wq5.r.sp1-brevonet/mk/mr/sh/1t6AVsd2XFniG8YAQXQbHnyEi7qxtZ/vlrplc8myNRq)